

le **PLUS** du
FIGARO ÉCO**UN AUTRE
REGARD**

Les victimes
de la mode,
des coupables
trop faciles

PAR ANNE DE GUIGNÉ

PAGE 26

UN AUTRE REGARD

Les victimes de la mode, des coupables trop faciles

ANNE DE GUIGNÉ

Ces derniers jours, les politiques se sont passionnés pour la loi contre l'ultra-fast fashion, ou de son nom officiel la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile. Le texte ambitionne de restreindre les ventes des plateformes à bas prix chinoises. Ces groupes, au premier rang desquels Shein ou Temu, inondent le marché français de produits très peu chers et de piètre qualité : robes à 12 euros, chemises à 9 euros... Ces vêtements sont accusés de détruire le peu qu'il reste d'industrie textile dans le pays, les commerces des centres-villes (dont la fréquentation a baissé de 19 % entre 2019 et 2023), mais aussi, en incitant à la surconsommation, la planète.

Les plaintes des commerçants face aux mastodontes chinois s'inscrivent dans le drame ancestral des vieilles industries, balayées par des concurrents plus innovants et compétitifs. Zola racontait déjà la colère des petites boutiques avalées par les grands magasins. Cette manifestation contemporaine de la destruction créatrice se situe toutefois dans un contexte de guerre commercia-

le et de crise environnementale qui justifie l'attention des parlementaires.

Le traitement du sujet surprend, cependant. Entre leçons de morale aux consommateurs et modulation d'éco-contribution pour les producteurs, le texte élude la question centrale posée par la concurrence chinoise, à savoir ce qu'attendent les élus des entreprises, autrement dit la définition des objectifs de la politique économique française. La protection des consommateurs, des citoyens ou de la compétitivité du pays ? Les divergences d'appréciation entre l'Assemblée et le Sénat n'ont pas facilité, il est vrai, ces clarifications. Faute de pouvoir trancher le débat, les sénateurs ont placé leur texte sous le large parapluie de la lutte pour l'environnement. Ils évitent ainsi, du moins à court terme, de se mettre à dos leurs électeurs, amateurs de ces garde-robes faciles. Mallarmé, qui appréciait tellement la mode qu'il lança un magazine dédié aux collections féminines, n'aurait sans doute pas décrit avec le même plaisir les articles de Shein. Reste que ce sont ces vêtements que les Français, notamment

les plus modestes, portent aujourd'hui.

On peut, à la suite des députés, ne pas s'y résoudre pour des raisons écologiques. Entre 2010 et 2023, le nombre de vêtements mis sur le marché en France est passé de 2,3 à 3,2 milliards, une augmentation de près de 40 %, largement supérieure à celle de la croissance de la population. Selon l'Ademe, dans ces conditions, 600 000 tonnes de vêtements sont jetées chaque année en France, alors que la filière textile représente déjà 8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Les plateformes mettent encore les transports sous pression : en 2024, plus de 800 000 petits colis de moins de 150 euros ont été livrés sur le territoire français, dont plus de 90 % issus de Chine.

Il est aussi possible de s'inquiéter, comme le Sénat, de la menace sur les emplois locaux. Mais, avec son arsenal de demi-mesures - interdiction de la publicité (risquant l'inconstitutionnalité), affichage environnemental, éco-contribution évolutive, jusqu'à 10 euros en 2030 -, la loi risque malheureusement de rater et l'objectif environne-



mental, et l'objectif industriel. Jan Tinbergen, premier Prix Nobel d'économie, en 1969, avait démontré que le nombre d'instruments doit toujours être égal au nombre d'objectifs visés par une politique économique. Commentant cette règle, Raymond Barre expliquait que, dans un cas où les objectifs de la politique économique dépassent les instruments, « il est utile d'accroître le nombre des instruments, ce qui aura pour résultat de distribuer plus équitablement et plus efficacement la "pression" de la politique économique ».

Dans notre exemple, il conviendrait alors de distinguer les instruments fléchés sur les objectifs écologiques et ceux visant à protéger l'industrie locale. Une politique environnementale autour de la filière textile n'a ainsi aucune raison de

se concentrer sur les vêtements issus des plateformes chinoises. Elle doit embrasser toute l'industrie, ce qui valoriserait les bonnes pratiques européennes. A contrario, si l'objectif est de répliquer à l'offensive commerciale chinoise, il faut l'assumer. Aux États-Unis, l'Administration ne s'en est pas privée : elle a imposé une taxe forfaitaire de 100 euros par colis venu de Chine depuis le 1^{er} mai. Double conséquence immédiate : les ventes sur le sol américain ont reculé de 65 % en un mois et, depuis, les plateformes chinoises s'organisent pour déverser leur offre vers le marché européen. ■

Entre 2010 et 2023, le nombre de vêtements mis sur le marché en France est passé de 2,3 à 3,2 milliards, une augmentation de près de 40 %, largement supérieure à celle de la croissance de la population

